



Enfants maltraités pas crus ...

Par **Dodomanu62**, le **08/07/2009** à **12:07**

Bonjour,rrnrnJ'ai 29 ans aujourd'hui mais toujours dans la tête la violence de ma mère. rnElle était alcoolique et violente (bruler avec une cocotte, mis dans la baignoire avec soit eau chaude ou froide, tabasser à coups de casserole, laisse pour chien métal, balai, a tel point qu'elle réussissait à se faire mal aux mains) Elle était divorcé de mon père et avait la garde des 4 enfants. rnUn jour, mon frère a parlé à mon père des violences et il a été voir un tribunal pour récupérer notre garde pour violence. La procédure lancée, un type des services sociaux est passé chez ma mère qui n'était pas au courant de la procédure car on avait peur qu'elle se défoule sur nous. (mon frère 15 ans et moi 12 ans qui avait le droit de témoigner). rnEt là le gars, de but en blanc lui lance, devant nous, vos enfants veulent retourner vivre chez leur père, ils disent que vous les frapper et que vous êtes alcoolique ! je vous raconte pas le regard de ma mère à ce moment sur nous ! rnLe type a souhaité nous voir les enfants seuls. On lui a expliqué les sévices, lui avons montré les bouteilles dissimulées à moitié vide, dans les placards, planquer dans le linge, en haut des meubles, une bonne dizaine ! rnEt il est parti, nous laissant à la merci de ma mère ! je vous passe les détails ... rnOn a été débouté suite au rapport du gars des services sociaux qui a dit que notre unique but était d'aller vivre chez notre père car notre mère n'avait pas les moyens de nous offrir des cadeaux de Noël (mon père gagner très peu aussi et se privait des mois pour le faire) , qu'on avait dissimulé nous même des bouteilles d'alcools pour faire croire qu'elle était alcoolique alors qu'elle était simplement fragile. Bref une aberration pour nous ! rnMa mère "non alcoolique" selon les services sociaux est décédée 2 ans plus tard d'une cirrhose alcoolique !!!! rnEst il possible de récupérer ce dossier afin que je retrouve le responsables des services sociaux et lui dire toute ma sympathie pour son geste ! y'aurait il un recours judiciaire pour non assistance à personne en danger ? rnrnMerci

Par **AVIP**, le **29/07/2009** à **09:46**

Bonjour,rrnNous sommes une association AVIP, avec le docteur Pagnard et Mme Poncet-Bonissol .rnNous défendons les droits des personnes qui sont victimes de harcèlement moral qui conduit le plus souvent à la violence pure.rnNous plachons pour faire voter la loi et nous savons que les enfants trinquent sans être crus.rnrnNous avons organisé a 25 associations de défense des droits des enfants et des personnes victimes de violences psychologiques une journée au sénat en juin.rnrnVous seriez surprise de voir combien ce que vous avez vécu arrive encore tous les jours et de plus avec la benédiction de la justice et des services sociaux.rnrnPour que cela n'arrive plus a d'autres, comme nous essayons de le faire, vous avez raison de le dire.rnrnN'hésitez pas a nous contacter, nous sommes pour le grand ouest.rnavipgrandouest@hotmail.comrnBon courage et bravo de savoir parler.rnAVIP